

**4<sup>ème</sup> SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES**  
15 – 19 Septembre 2008, Antananarivo, Madagascar

« À l'action sur les voies migratoires des oiseaux d'eau – revue du passé, vision d'avenir »

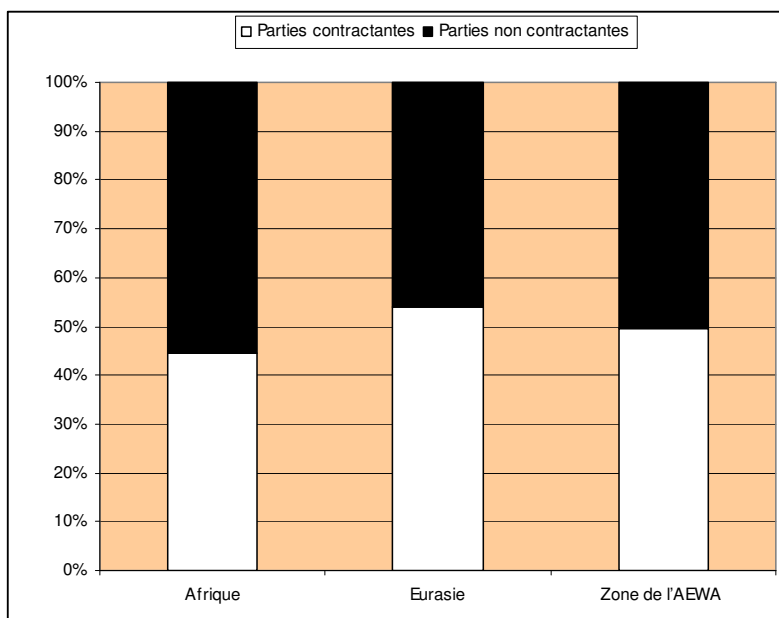
**SYNTHÈSE DES INFORMATIONS FOURNIES PAR LES PARTIES À  
L'AEWA SUR LA SUPPRESSION DE L'UTILISATION DE LA GRENAILLE  
DE PLOMB POUR LA CHASSE DANS LES ZONES HUMIDES**

*Préparé par le Secrétariat*

**Parties contractantes à l'AEWA (au 1<sup>er</sup> août 2008) (59 Parties, soit 49 % des États de l'aire de répartition de l'AEWA)**

**Afrique (24 Parties, soit 44 % des États de l'aire de répartition de l'AEWA en Afrique) :** Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Congo, Djibouti, Égypte, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Jamahiriya Arabe Libyenne, Kenya, Madagascar, Mali, Maurice, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie

**Eurasie (35 Parties, soit 54 % des États de l'aire de répartition de l'AEWA en Eurasie) :** Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, ERY de Macédoine, Espagne, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Jordanie, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Moldova, Monaco, Ouzbékistan, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Syrie, Ukraine, Union Européenne\*



*Encadré 1. Pourcentage des Parties contractantes par rapport aux Parties non contractantes (n=54 pour l'Afrique; n=65 pour l'Eurasie; n=119 pour la zone de l'AEWA)*

\* Du fait des rapports remis séparément par les États membres de l'UE, la Commission européenne n'a pas été chargée de remettre de rapport au nom de l'Union européenne

**Parties à l'AEWA ayant remis un rapport sur l'élimination de la grenaille de plomb (au 22 août 2008) (46 parties, soit 79 % des rapports devant être remis)**

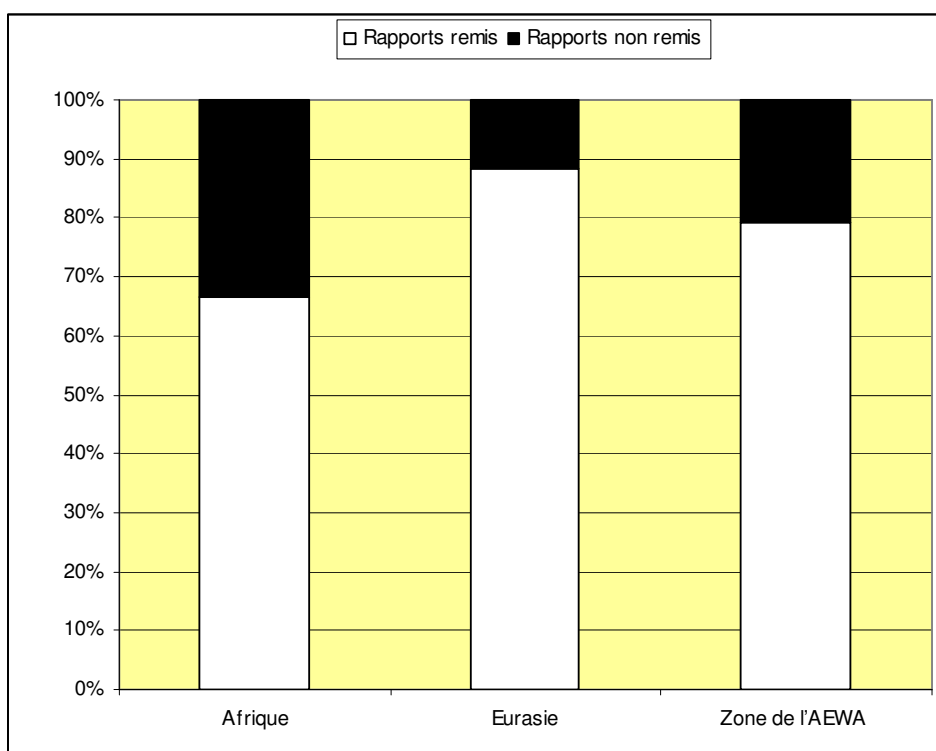
**Afrique (16 Parties, soit 67 % des rapports devant être remis) :** Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Congo, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Jamahiriya Arabe Libyenne, Kenya, Mali, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie

**Eurasie (30 Parties, soit 88 % des rapports devant être remis) :** Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Israël, Italie, Jordanie, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Moldova, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Syrie, Ukraine

**Parties à l'AEWA n'ayant pas remis un rapport sur l'élimination de la grenaille de plomb (au 22 août 2008) (12 parties, soit 21 % des rapports devant être remis) (les Parties n'ayant pas remis de rapports lors de deux sessions consécutives de la Réunion des Parties sont soulignées)**

**Afrique (8 Parties, soit 33 % des rapports devant être remis) :** Djibouti, Égypte, Guinée équatoriale, Gambie, Madagascar, Maurice, Niger, Ouganda

**Eurasie (4 Parties, soit 12 % des rapports devant être remis) :** Irlande, ERY de Macédoine, Monaco, Ouzbékistan



Encadré 2. Pourcentage de Parties contractantes ayant soumis un rapport sur l'élimination de la grenaille de plomb (n=24 pour l'Afrique; n=34 pour l'Eurasie; n=58 pour la zone de l'AEWA)

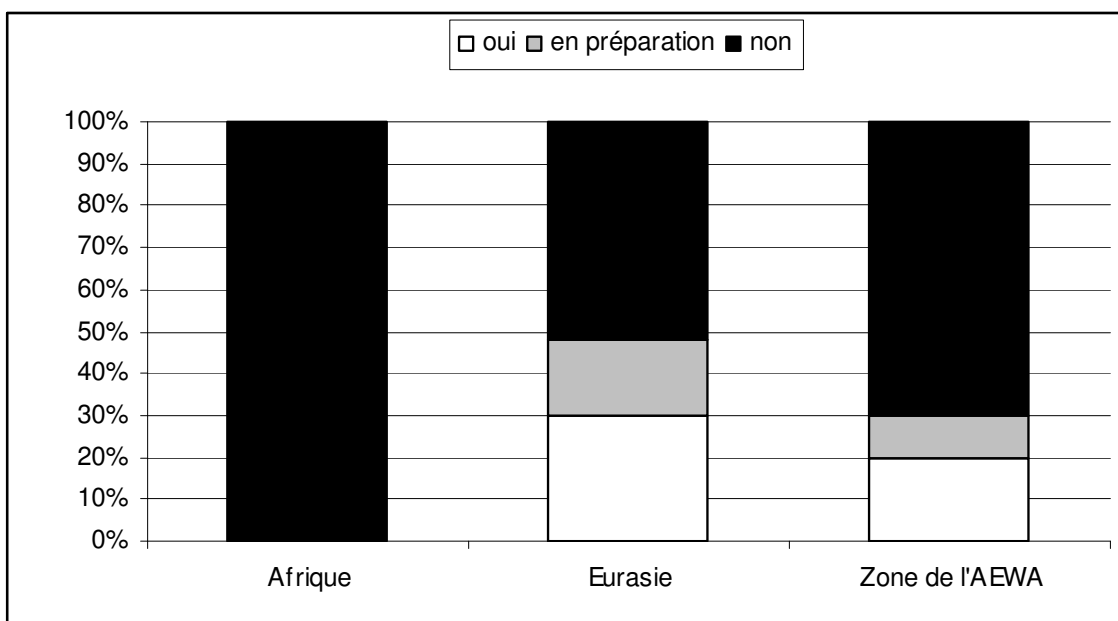
**Parties à l'AEWA qui, au 1<sup>er</sup> septembre 2008 ou après, ne devaient pas remettre de rapports sur l'élimination de la grenaille de plomb (3)**

**Eurasie (3) :** Chypre, Estonie, Norvège

**Introduction :** Aux termes de la Résolution 2.2, la MOP2 a demandé, entre autres, aux Parties de présenter à chaque session ordinaire de la Réunion des Parties un rapport sur les progrès réalisés dans l'élimination de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides. La présente synthèse s'appuie sur les rapports remis par les Parties contractantes au 20 août 2008. Le taux élevé de réponse (79 % des rapports devant être remis, alors que ce pourcentage n'était que de 37 % à la MOP3 en 2005) est le résultat de l'étude consacrée à l'utilisation de la grenaille de plomb entreprise par le Secrétariat au cours de la dernière période triennale, la majorité des Parties contractantes ayant dans ce cadre remis des questionnaires (pour plus de détails, veuillez consulter le document AEWA/MOP 4.7). L'une des 13 Parties n'ayant pas retourné de questionnaire a fait part des progrès réalisés dans la suppression de la grenaille de plomb dans les zones humides dans le cadre de son Rapport national pour la MOP4.

Le présent document offre une interprétation par le Secrétariat des informations fournies par les Parties contractantes. Si vous remarquez des erreurs, veuillez en informer le Secrétariat.

**Résumé :** Seul un cinquième des pays ayant remis un rapport (9 pays, soit 20%, appartenant tous à l'Eurasie) ont déjà interdit complètement l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides (*Figure 1*). Dans de nombreux pays d'Eurasie (5 pays, soit 10 %) l'élimination de l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides est toujours en cours de réalisation (c'est-à-dire que la date d'introduction de l'interdiction complète est fixée ou qu'une interdiction complète est déjà introduite sur une partie du pays). Plus de deux tiers des Parties ayant remis un rapport (32 Parties, soit 70 %) ont indiqué qu'aucune action visant à l'interdiction de la grenaille de plomb n'avait été entreprise jusqu'à présent, dont 16 sont des pays d'Eurasie et les 16 autres tous les pays africains ayant remis un rapport.



*Encadré 3. Pourcentage de Parties contractantes par catégorie ayant éliminé la grenaille de plomb dans les zones humides (n=16 pour l'Afrique ; n=30 pour l'Eurasie ; n=46 pour la zone de l'AEWA)*

**Conclusions :** Avec 30 % d'interdictions intégrales ou partielles mises en place, le groupe des pays ayant remis un rapport a réalisé des progrès modérés dans l'élimination de l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides. Toutefois, il faut noter à ce jour le manque total d'action entreprise dans une grande partie des pays ayant remis un rapport, notamment les Parties contractantes africaines qui représentent les 2/3 des Parties à l'AEWA en Afrique.

**Priorités :** Toutes les Parties devront tenter de proclamer une interdiction de l'utilisation de grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides dès que possible conformément aux dispositions de l'Accord (la date butoir est actuellement fixée dans le Plan d'action de l'Accord à l'année 2000). Les Parties devraient

faire connaître les échéances qu'elles se sont elles-mêmes fixées et communiquer régulièrement des rapports au Secrétariat.

**Liste des pays ayant remis un rapport par catégorie :**

*Utilisation de la grenaille de plomb supprimé dans les zones humides*

**Eurasie** : Belgique, Danemark, Finlande, France, Pays-Bas, République tchèque, Slovaquie, Suède, Suisse

*Élimination de l'utilisation de la grenaille de plomb en cours de réalisation (interdiction déjà introduite dans une partie du pays)*

**Eurasie** : Allemagne, Espagne, Hongrie, Lettonie, Royaume-Uni

*Utilisation de la grenaille de plomb pas encore supprimée dans les zones humides (aucune action entreprise)*

**Afrique** : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Congo, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Jamahiriya Arabe Libyenne, Kenya, Mali, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie

**Eurasie** : Albanie, Bulgarie, Croatie, Géorgie, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Moldova, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Syrie, Ukraine